
Adresse de la société populaire de Bergues-sur-Colme (Nord) qui félicite la Convention sur son décret sur les hommes de couleur et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bergues-sur-Colme (Nord) qui félicite la Convention sur son décret sur les hommes de couleur et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 116-117;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27821_t1_0116_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Noms de baptême et de famille	Date de leur démission	Lieu de leur naissance	Municipalités où ils étoient curés
Claude Grillet	24 ventôse	St-Maurice	Omoz
Gaspard Guy Perrin	25 ventôse	Merlia	Sézéria
Pierre Joseph Maréchal	25 ventôse	Marangéa	
Joseph B. Alexis Guyot	25 ventôse	Des Rousses	Samognat
Thaurin Perrin	25 ventôse	Montrevel	Chatonnay
Jean Baptiste Perraud	25 ventôse	Vouglans	La Boissière
Claude Joseph Rescez	25 ventôse		Montagne-la-Doie (1)
Antoine François du Parchy ...	25 ventôse	Condat-Montagne	Civria
Pierre Joseph Mermet	26 ventôse		
Picrre Antoine Jaquemin	26 ventôse	Condat-Montagne	
Jean Baptiste Bourcier	26 ventôse	Nancuisse	Illisible
François Taillard	26 ventôse	Beffia	
Charles Gregoire Cattan	26 ventôse	Condat Montagne	
Claude Joseph Bourgeois	28 ventôse	Petite Chiette	Petite Chiette
Jean Baptiste Guy	26 ventôse	Orgelet	Savigna
Waille	27 ventôse	St Lupicien	Condes
Aimé Philippe Vuillard	27 ventôse	Condat Montagne	Morges
Claude Joseph Gilliard	27 ventôse	Chaux Neuve	Cernon
Nicolas Alexis Egenod	27 ventôse	Moirans	Barésia
Jean Claude Perraud	27 ventôse	Varessia	Cressia
Claude Joseph Messiat	28 ventôse	Cerdon	Dessia
Alexis Bouquerod	28 ventôse	district de St Rambert	
Clerc	28 ventôse	Montjouvent	Dramelay
Alexis Girod	28 ventôse	Dramelay	Le Lin (Léman)
Claude Humbert Perrin	28 ventôse	Monfleury	St Maurice
Claude François Désiré Maréchal	28 ventôse	Montagne-le-Reconduit	Montagne-le-Reconduit
Jean François Gropelier	29 ventôse	Clairvaux	Denezières
Jean Baptiste Girard	29 ventôse	Aromas	Aromaz
Claude André Outhier	29 ventôse	Vilette	Vilette
Claude Louis Chapelier	29 ventôse	Arinthod	Arinthod
Jean Etienne Guy	29 ventôse	Saint-Hymetière	Gigny
François Marie Girard	29 ventôse	Charnod	Charnod
Guillaume Vuidal	30 ventôse	Maillat	Cornod
Jean Marie Bouboy	30 ventôse	Natif d'Auvergne	Valfin
Félix Boulier	30 ventôse	Matafelon	Coisia
Joseph Maire	2 germinal	Balanod	Andelot
Joseph Marie Ponard	29 ventôse	Longchaumois	La-Chaux-du-Dombief
			Cressia
Totaux 52	Ronet Mornay	Prêtre [Mêmes signatures.]	Clairvaux

29

La société populaire de Bergues-sur-Colme, et les officiers municipaux d'Availles, applaudissent au décret sur les hommes de couleur, et félicitent la Convention sur ses travaux et sur la découverte de la nouvelle conspiration (2).

a

[La Sté popul. de Bergues-sur-Colme, à la Conv.; 20 vent. II] (3).

« Continuez, citoyens représentants, à répondre à la confiance du peuple et à bien mériter

(1) Montagne-le-Templier.

(2) P.V., XXXVI, 29. Bⁱⁿ, 2 flor. (suppl^t). Bergues, Nord; Availles, Vienne.

(3) C 303, pl. 1099, p. 16.

de l'humanité. Au lieu de la royauté, vous nous avez donné la République; au lieu d'un code de lois contradictoires, vous nous avez donné une constitution fondée sur la raison; vous avez proclamé, sur les débris du fédéralisme les douceurs de la fraternité. La tête du tyran est tombée; et vous nous avez rendu des millions de frères, appelés hommes de couleur.

Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer cette dernière victoire de la philosophie sur les préjugés. Quelle douce jouissance elle nous a procurée. Nous nous sommes dit : le français n'ira plus arracher de ses pénates le malheureux éthiopien, pour le trainer, chargé de fers, dans des contrées lointaines : il n'aura plus la férocité d'aliéner l'action de ses bras, les palpitations de son cœur, les déterminations de son âme, et il ne spéculera plus sur la reproduction de l'espèce, commandée par une union forcée.

Qu'il était profondément infâme ce système d'oppression ! Quelle incalculable série de calamités il a produit à l'humanité ! transplanté

dans un sol étranger, cédé à la domination d'un maître barbare, privé de sa subsistance nécessaire et forcé, en même temps à un travail excessif : quelle était sa destinée; quelle était l'espérance, quel était le but du malheureux noir ? de se laisser éteindre dans les transe du désespoir, de venger en même temps la dissolution de leur être; négligents parce qu'ils travaillaient pour un autre; infidèles parce qu'ils étaient opprimés; désertant leurs ateliers parce que le fouet toujours agité d'un conducteur féroce les y attendait; ces déplorables esclaves, au soupçon de la moindre faute, étaient inhumainement torturés, mutilés : réduits au désespoir, ils cherchaient le raffinement de la vengeance. Nés dans un climat brûlant, où les poisons ombragent, pour ainsi dire, leurs berceaux; et instruits dès l'enfance à les préparer pour remèdes; on les a vus employer ces moyens destructeurs, pour faire périr les chevaux, les bœufs, les mulets de leur tyrans. On les a vus, voulant en même temps délivrer du joug tout ce qu'ils avaient de plus cher, assassiner leurs femmes, leurs enfants, leurs maîtresses; et finir, sur leurs cadavres palpitants, une misérable existence, et priver ainsi leurs oppresseurs des produits qu'ils étaient accoutumés d'arracher de leur servitude

Quelques philanthropes anglais, car il s'en trouve partout, ont les premiers pensé à l'affranchissement des nègres. Mais le vil intérêt d'un peuple marchand a mis dans la balance l'or de quelques forbans avec les droits imprescriptibles de l'homme : et la misérable soif des richesses l'a emporté sur les principes de l'éternelle vérité.

Le Danemark a aussi allégé le malheureux sort de ses serfs noirs mais ce n'est pas de la corruption d'une monarchie qu'il faut attendre la plus grande somme de félicité.

Il était destiné à une nation qui n'est pas généreuse à demi, à cette nation pour laquelle l'humanité n'est pas mise en problème, d'affranchir une caste malheureuse, après avoir elle-même brisé ses fers. Quelques intrigants ont eu l'idée de s'opposer à cet acte de bienfaisance : mais un torrent impétueux, lancé d'une montagne sacrée, les a écrasés dans sa chute et lavé les stigmates des fers de l'habitant de l'Afrique.

Citoyens représentants, que tout fonctionnaire public soit soumis à la censure du peuple, Mais qu'à chaque bonne action, qu'à chaque loi régénératrice, il soit entouré de l'opinion publique.

Sachez donc que la Société populaire de Bergues a célébré une fête solennelle, chanté des hymnes à la liberté et béni ses représentants. S. et F.»

Adrien NOEL, JOSSE DE CLARELLE, BELLAGUEZ.

b

[*Les off. mun. d'Availles, à la Conv.; 16 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

Vous avez de nouveau bien mérité de la patrie en découvrant l'horrible conspiration

qui voulait nous ravir notre chère liberté; que tous les complices de cet exécrationnable attentat soient punis, que la souveraineté du peuple soit vengée; restez à votre poste jusqu'à ce que la République n'ait plus d'ennemis à combattre et que le triomphe des sans-culottes fasse le désespoir et le supplice des tyrans et de leurs vils esclaves.

Nous applaudissons au sage décret qui étend aux hommes de couleur le bienfait de la liberté.

Continuez par vos mesures révolutionnaires à purger le sol de la liberté et qu'il ne reste dans la famille française que des amis et des frères; vive la République, vive la Convention et la Montagne.»

AIBRON, LANAERE, MANOINE.

30

Les officiers, sous-officiers et soldats du 27^e bataillon des volontaires nationaux à Arras; les volontaires du 3^e bataillon des fédérés nationaux à Steenwerck; les sociétés populaires de Florac, département de la Lozère; de Marcillac, département de l'Aveyron; de Chambon, département de la Creuse; de Cahors; de Salsigne, district de Carcassonne; le comité révolutionnaire de la commune de Guéret, département de la Creuse; l'agent national, au nom de la commune de Marcillac, département de l'Aveyron; les administrateurs du district de Nemours; tous félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué les conspirations. Ils l'invitent à rester à son poste (1).

a

[*Le 27^e B^{on} des volontaires à Arras, à la Conv.; 5 germ. II*] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

Nous avons appris avec la plus vive indignation que de nouveaux Catilina tramaient la perte de la République. Nous vous félicitons des mesures vigoureuses que vous avez prises dans votre sagesse pour assurer le bonheur du grand peuple que vous représentez. Nous jurons dans l'enthousiasme de la joie que nous a inspiré votre énergie à opposer des digues au torrent qui voulait nous engloutir dans l'abîme de l'esclavage, nous jurons de vous rester fidèles et de ne faire usage des armes que la République nous a confiées, que pour son affermissement.

Depuis dix-sept mois que nous sommes en face des satellites des tyrans, nous avons appris à ces esclaves ce que pouvait un soldat républicain. Nous ne cesserons de les poursuivre, que le dernier d'entre eux n'ait mordu la poussière. Ce sont là nos sentiments, ils sont sincères, ils sont purs comme le motif qui les anime. Amis du bonheur commun, ils sont dignes de vous; veuillez les agréer, nous vous les adressons au milieu des cris cent fois répétés de vive

(1) P.V., XXXVI, 29.

(2) C 303, pl. 1099, p. 11; Bⁱⁿ, 2 flor. J. Sablier, n° 1272; M.U., XXXIX, 39. J. Perlet, n° 578.